



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 6060756

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 13/04/2026 14H35 C:005360 I:42526
V/REF : 1059561
V/Email reçu le Lundi 13/04/2026 a 14H35

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

IMMEUBLE : PERRON
73 RUE DU PERRON
69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 12 Juin 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N73 PERRON-1ER ETAGE-LOGEMENT DE MME MBALA-TEL:*09 70941409*
ET MR ABOMO-TEL:*06 60018497*(NON ATTRIBUE)
M.MBALA-TEL:06 03763384

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLER LA PORTE FENETRE DU SEJOUR
Donneur d'ordre : M. O ROLIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 07/05 A 09H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME MBALA/MR ABOMBA AU 1ER ETAGE
TENTATIVE DE MISE EN JEU PORTE FENETRE SEJOUR, SANS SUCCES
- LA SERRURE DE L'OUVRANT EST COMPLETEMENT CASSEE EN PARTIE BASSE
- L'OUVRANT NE SE VERROUILLE PLUS SUR LE CADRE
REPLI DU CHANTIER

LE 03/06 A 11H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME MBALA/MR ABOMBA AU 1ER ETAGE
REPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA CREMONE ET MISE EN SECURITE DE LA PORTE
- IMPOSSIBLE DE REMPLACER L'AUTRE PARTIE CAR ERREUR DU FOURNISSEUR
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER POUR NOUVELLE REPROGRAMMATION

LE 10/06 A 09H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME MBALA
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA CREMONE DE LA PORTE FENETRE DU SEJOUR
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 11/06/26 a 07H43 M. O ROLIN

CS LGESTION Email envoyé le 11/05/26 a 08H50 M. O ROLIN

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE PORTE FENETRE SEJOUR

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LGESTION Email envoyé le 28/04/26 a 16H46 M. O ROLIN

DT LGESTION Email envoyé le 28/04/26 a 16H46 M. O ROLIN

MALGRE DE MULTIPLES APPELS ET MESSAGES VOCAUX, NOUS NE PARVENONS PAS A
JOINDRE LES LOCATAIRES
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER AU DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
2,00	H(s) Menuisier le 03/06	3	75,29	150,58
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	5	129,25	129,25
TOTAL H.T.				336,70
T.V.A. a 10,00%				33,67
TOTAL T.T.C.En EURO				370,37

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1059561 du 13/04/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

73 Rue du Perron
69600 OULLINS

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

04548-00001-00001-00011 H / Type 4 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 28/04/2026

Observations

Prendre contact avec locataires

MBALA KOE EFFALA Jean Baptiste 0970941409

ABOMO BILONGO Rose 0660018497

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00052 Réglage porte fenêtre SEJOUR compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
Total H.T.				108,57	
Total TVA				10,86	
Total TTC					119,43

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par ROLIN Olivier le 13/04/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1059561 du 13/04/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **73 Rue du Perron 69600 OULLINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **13/04/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1059561